

Prépaiement des prescriptions

Les Certificats de prépaiement des prescriptions (PPC) permettent aux personnes nécessitant des prescriptions importantes ou régulières, de diminuer les coûts s'ils n'ont pas droit à des prescriptions gratuites. Les PPC sont disponibles pour 4 mois ou un an.

Un PPC vous permet d'économiser de l'argent si vous avez régulièrement besoin de plus d'une prescription par mois.

Vous pouvez demander un PPC :

- par internet sur www.ppa.nhs.uk
- par la poste en utilisant le formulaire FP95 disponible auprès de votre pharmacien habituel
- auprès d'une pharmacie autorisée à vendre des PPC
- par téléphone – voir les détails ci-dessous

Vous pouvez vérifier le prix d'un PPC ou en acheter un par téléphone en appelant le :

0845 850 0030

(le coût des appels est celui d'une communication locale)

Remboursements

Si vous avez déjà payé des frais à la NHS, il est possible que vous puissiez récupérer tout ou partie des sommes payées. Les demandes doivent être adressées dans les trois mois suivant la date du paiement. Pour une demande de remboursement, vous devez remplir un formulaire HC5 et l'expédier avec le reçu. Le formulaire HC5 offre davantage d'informations. Vous pouvez obtenir un formulaire HC5 :

- auprès de votre bureau local pour l'emploi Jobcentre Plus
- à l'hôpital le plus proche de chez vous
- chez certains dentistes et opticiens
- sur www.ppa.nhs.uk - il vous sera expédié par la poste
- sur demande au Service Patients au :

0845 850 1166

(le coût des appels est celui d'une communication locale)

Si vous payez des frais de prescription et que vous pensez vouloir effectuer une demande de remboursement, demandez un reçu NHS (formulaire FP57) à votre pharmacien au moment du paiement. Vous ne pouvez obtenir un reçu qu'au moment de payer. Le reçu indique la démarche à suivre pour demander le remboursement.

Services d'interprétation

Si l'anglais n'est pas votre langue maternelle, nous vous communiquerons un service d'interprétation par téléphone pour tous les numéros indiqués dans cette brochure. Quand vous téléphonez demandez ou faites demander par un(e) ami(e) en anglais votre langue de préférence et nous arrangerons les services d'un interprète.

Cela prend normalement entre 30 secondes et une minute.

Autres besoins particuliers

Cette brochure est aussi disponible sur demande en braille, sur cassette audio, CD et en gros caractères.

Tous les numéros de téléphone sur cette brochure acceptent TYPETALK pour les personnes malentendantes. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8:00 à 18:00.

Ceci ne constitue pas un guide complet sur les aides disponibles. Pour des informations plus détaillées, procurez-vous la brochure HC11 disponible dans les hôpitaux NHS. Certaines pharmacies, certains médecins généralistes et opticiens en ont également.

Ou bien rendez-vous sur le site internet suivant et servez-vous de l'outil de recherche pour accéder à la brochure :

www.dh.gov.uk

Vous pouvez aussi obtenir des informations supplémentaires ou un formulaire de remboursement (HC5) en appelant l'aide téléphonique pour parler à un conseiller au :

0845 850 1166

(le coût des appels est celui d'une communication locale)

Aide concernant les coûts de santé

Guide rapide HC11

Ce guide explique l'aide disponible concernant les différents services et frais de la NHS :



Prescriptions



Traitements dentaires



Tests de vue



Lunettes ou lentilles de contact



Perruques et toupets



Déplacement pour recevoir un traitement NHS par un médecin consultant

Guide rapide

Jeunes personnes et bénéficiaires

Avez-vous 16, 17 ou 18 et étudiez-vous à plein temps ?

Si la réponse est OUI, vous avez droit aux items et services NHS suivants gratuitement :

Prescriptions NHS

Traitement dentaire NHS

Tests de vue

Perruques et toupets NHS

Vous avez aussi droit à des bons pour lunettes et lentilles de contact

Si vous (ou votre partenaire) êtes bénéficiaire :

- de l'aide au revenu
- d'une allocation de recherche d'emploi en fonction des revenus
- d'un crédit de pension **d'un crédit garanti ou**
- d'un certificat d'exemption de crédit d'impôt NHS

dans ces cas vous avez droit à tous les items et services listés ci-dessus PLUS :

au remboursement des frais de déplacement raisonnables pour bénéficier d'un traitement par un consultant hospitalier

Pour faire valoir vos droits, dites au praticien au moment du traitement que vous pensez ne pas avoir à payer. Le praticien vous demandera des preuves de votre exemption de paiement et vous fera signer un formulaire.

Remarque : Si vous bénéficiez de soins non listés ci-dessus, lisez le reste de cette brochure pour vérifier si vous avez le droit à une aide.

Personnes souffrant de certaines maladies

Si vous souffrez d'une des maladies indiquées ci-dessous, demandez un Certificat d'exemption médicale NHS qui vous donnera droit aux prescriptions NHS gratuites. Les conditions d'exemption sont :

Hypoparathyroïdisme

Insuffisance surrénale nécessitant un traitement de substitution spécifique (par ex. maladie d'Addison)

Diabète insipide et autres formes d'hypopituitarisme

Diabète sucré sauf les cas où le traitement est par régime uniquement

Myasthénie grave

Myxoedème (c.-à-d. hypothyroïdisme nécessitant un traitement de substitution par hormone thyroïdienne)

Epilepsie nécessitant un traitement anti-convulsif continu

Fistule permanente nécessitant un pansement chirurgical continu ou un appareillage

En plus de ces maladies, si vous souffrez d'un handicap physique permanent signifiant que vous ne pouvez pas quitter votre domicile sans l'aide d'une autre personne, il se peut que vous puissiez y avoir droit.

Pour demander un certificat, demandez au réceptionniste du cabinet médical. Un formulaire sera rempli au cabinet et signé au dos par un membre du cabinet médical. Le cabinet médical expédiera la demande aux Services Patients à Newcastle et vous recevrez votre certificat dans les 15 jours suivant la visite lors de laquelle la demande a été adressée.

Personnes âgées de 60 ans et plus

Si vous êtes âgé(e) de 60 ans ou plus, vous avez droit :

aux prescriptions NHS gratuites

aux tests de vue NHS gratuits

Femmes enceintes ou ayant accouché dans les 12 mois précédents

Vous avez droit :

aux prescriptions NHS gratuites

au traitement dentaire NHS gratuit

Pour en bénéficier, vous devez demander un certificat d'exemption maternité NHS.

Les formulaires sont disponibles auprès de votre médecin généraliste, de votre sage-femme ou de votre visiteur social. Ils vous aideront à remplir le formulaire et l'expédieront aux Services Patients à Newcastle. Vous recevrez votre certificat sous 15 jours.

Personnes à faibles revenus

Si aucun des groupes cités dans cette brochure ne vous correspond, mais que vous éprouvez des difficultés à payer les charges NHS, il se peut que vous ayez droit aux aides au titre de l'aide aux revenus modérés NHS. Il s'agit d'une aide basée sur les revenus qui étudie vos besoins et revenus hebdomadaires (et ceux de votre partenaire) pour calculer combien vous devriez payer pour les frais de santé.

Le seuil pour une prise en charge à 100 % a récemment été modifié ; si vous n'avez pas fait de demande récemment, il peut être utile d'en faire une de nouveau.

Si vous voulez demander à bénéficier du plan d'aide aux revenus modestes, retirez un formulaire HC1 auprès de votre dentiste, opticien ou médecin généraliste.

Vous pouvez aussi obtenir le formulaire, de l'aide pour le remplir ou des informations et conseils généraux en appelant notre ligne d'aide au :

0845 850 1166

(le coût des appels est celui d'une communication locale)